



Cher client FedEx® :

Avec le début des célébrations de la saison de Noël, nous espérons que le reste de votre année 2017 soit plein d'enseignements et d'opportunités.

Afin de continuer à renforcer et à faire croître nos obligations commerciales, ainsi que de vous aider à mieux planifier l'année 2018, on vous informe de nos nouveaux tarifs et ajustements qui entreront en vigueur le 1er janvier 2018. Vous pouvez consulter les tarifs de 2018 et les changements dans les surtaxes, des frais accessoires, de manipulation spéciale et d'autres facteurs qui peuvent affecter votre taux d'expédition sur [fedex.com](http://fedex.com).

Comme nouvelles, nous voulons vous présenter les suppléments suivants à compter à partir du 22 janvier 2018 :

- Supplément de facturation par un tiers : à compter du 22 janvier 2018, un supplément de 2,5% du total des frais d'expédition totale.

Nous vous invitons à consulter nos horaires d'opération pendant les festivités afin de coordonner à l'avance vos besoins d'expédition et ainsi dépasser les attentes de vos clients.

Nous vous remercions comme toujours de votre confiance en FedEx et nous vous souhaitons des joyeuses fêtes.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Miller", with a long horizontal stroke extending to the right.

Donald J. Miller  
Vice-président marketing  
Division Amérique latine et Caraïbes  
FedEx Express